

**PROCÈS-VERBAL DE LA 163^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC – INSTITUT UNIVERSITAIRE
TENUE AU 3510, RUE CAMBRONNE, À QUÉBEC
LE 2 FÉVRIER 2010 À 17 H 30**

PRÉSENCES:

M. FRÉDÉRIC **ALBERT**
M. ANDRÉ **BEAUDOIN**
M^{me} LUCIE **BEAULIEU**
M. PHILIPPE **BORDELEAU**
M^{me} MIREILLE **CARPENTIER**
M^{me} JOSÉE **DUMAS**
M^{me} ANDRÉE **LABERGE**
M. JACQUES **LAFORREST**
M. SIMON **LEMAY**
M^{me} YOLANDE **MASSÉ**
M^{me} NANCY **PILOTE**
M^{me} CLAIRE **SALMAN**
M. MARTIN-GUY **TRÉPANIER**

SE SONT EXCUSÉS :

M. GILLES **BÉGIN**
M. FRANÇOIS **BLAIS**
M. JEAN-FRANÇOIS **CÔTÉ**

ASSISTE ÉGALEMENT:

M^{me} LINDA **VIEN**, SECRÉTAIRE DE LA RENCONTRE

163.1 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président constate le quorum à 17 h 30 et déclare la séance ouverte. Il souligne la présence dans la salle de M. Daniel Côté qui quittera prochainement l'établissement pour la retraite, après une carrière de près de 35 ans dans le réseau de la santé dont 30 au Mont d'Youville et 11 à titre de directeur de la protection de la jeunesse.

163.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Mireille Carpentier, appuyée par M. Martin-Guy Trépanier, l'ordre du jour est adopté sous réserve de la modification suivante :

Le point 8 (« Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration ») est modifié pour : « Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

163.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée par le public.

163.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 NOVEMBRE 2009

Sur proposition de M. André Beaudoin, appuyée par Mme Andrée Laberge, le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2009 est approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

163.5 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi n'est effectué.

163.6 DONNÉES SUR LE MOUVEMENT DES CLIENTÈLES

Le directeur général passe en revue l'ensemble des données sur le mouvement des clientèles du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, en date du 29 janvier 2010. Il attire l'attention sur le faible nombre de cas en attente à l'Évaluation. Il mentionne également la stabilité observée en ce qui a trait au nombre de signalements et au taux de rétention.

Par ailleurs, au cours des dernières périodes, une baisse significative du nombre de jeunes placés et du nombre de jeunes inscrits est notée, ainsi qu'une réduction du nombre de fugues et de non-retours de sorties. Cette diminution de la clientèle en réadaptation externe fait présentement l'objet d'une réflexion.

Enfin, M. André Beaudoin s'interroge sur la possibilité d'obtenir des données comparatives sur les jeunes pris en charge sous le couvert de la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents (LSJPA). Le directeur général précise que des travaux sont en cours afin d'évaluer la possibilité de les inclure dans les tableaux de bord dès le 1^{er} avril prochain. Ce dernier profite également de ce point pour mentionner qu'une réflexion est en cours sur la réorganisation des services afin de préserver l'expertise des intervenants oeuvrant en LSJPA.

163.7 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le président du comité de vérification, M. Philippe Bordeleau, fait rapport à la suite de la rencontre du comité tenue le vendredi 29 janvier portant sur la période financière se terminant le 2 janvier. Il mentionne que la prévision de l'équilibre budgétaire au 31 mars prochain est maintenue. Présentement, l'établissement a un surplus d'environ 480 000 \$ principalement attribuable à des économies réalisées dans les postes budgétaires prévus pour les équipes polyvalentes et les ressources de type familial. Le comité de vérification s'est dit préoccupé par le contexte économique actuel et les restrictions budgétaires envisagées pour la prochaine année dans l'ensemble du réseau de la santé. Cependant, les membres du comité ont exprimé leur appréciation pour l'approche proactive adoptée par la direction afin de faire face à ces éventuelles compressions tout en maintenant le cap sur la qualité des services.

Le directeur associé à la gestion, M. Jean-Paul Fournier, poursuit en commentant les principaux éléments du rapport financier de l'organisation. En ce qui touche le secteur des foyers de groupe où un déficit de 97 000 \$ est constaté, il précise que des actions sont présentement en cours afin de corriger la situation.

163.8 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les projets de résolution étant explicites, le conseil d'administration en dispose comme suit :

ATTENDU QUE, le 2 décembre 2009, Mme Monique Weaner a soumis sa démission, effective en date du 7 décembre 2009, en raison de sa nomination en tant que Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit accepter cette démission;

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de Mme Weaner par un membre du conseil multidisciplinaire;

Il est proposé par Mme Mireille Carpentier, appuyée par Mme Nancy Pilote et résolu

D'accepter la démission de Mme Monique Weaner.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ATTENDU QUE M. Jean-François Côté, membre représentant la population, a soumis sa démission en date du 29 janvier 2010;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit accepter cette démission;

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement de monsieur Côté;

Il est proposé par M. Martin-Guy Trépanier, appuyé par Mme Andrée Laberge et résolu

D'accepter la démission de M. Jean-François Côté.

DE mandater le directeur général pour entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder à son remplacement pour la durée non écoulée de son mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

163.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC – INSTITUT UNIVERSITAIRE

Le projet de résolution étant explicite, le conseil d'administration en dispose comme suit :

ATTENDU QUE le conseil d'administration a accepté ce jour la démission de Mme Monique Weaner;

ATTENDU QUE le conseil multidisciplinaire a proposé madame Diane St-Onge pour siéger au conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;

ATTENDU l'intérêt manifesté par cette personne

Il est proposé par Mme Mireille Carpentier , appuyée par M. Martin-Guy Trépanier et résolu

DE désigner Mme Diane St-Onge pour remplacer Mme Monique Weaner au conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire pour la durée non écoulée de son mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

163.10 ADOPTION DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC

La directrice du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires, Mme Sylvie Nadeau, résume les principales modalités de l'entente et les bonifications qui y ont été apportées en vue son renouvellement.

ATTENDU QUE dans le cadre du déploiement de l'offre de service en santé mentale, le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) et le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire ont convenu d'élargir l'accès au service en santé mentale à toute la clientèle des jeunes hébergés en centre de réadaptation ou en foyer de groupe;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une nouvelle entente de service pour réaliser cet objectif;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente de service n'implique aucun coût supplémentaire pour le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;

ATTENDU le dépôt à la présente séance de l'entente de service entre le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) et le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;

ATTENDU les explications et la recommandation favorable du directeur général; Il est proposé par M. Philippe Bordeleau, appuyé par M. Frédéric Albert et résolu

D'accepter l'entente de service entre le Centre hospitalier universitaire de Québec et le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

D'autoriser le directeur général du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire à signer l'entente de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

163.11 OCTROI D'UN PRIVILÈGE OU D'UN CHAMP DE PRATIQUE À UNE CHERCHEUSE

Le projet de résolution étant explicite, le conseil d'administration en dispose comme suit :

ATTENDU QUE le plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique prévoit que le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire adopte un cadre pour l'octroi d'un privilège ou d'un champ de pratique aux chercheurs de l'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 27 novembre 2007, les amendements permettant la mise en place d'un tel cadre en modifiant le document suivant : « *Le comité d'éthique de la recherche et sur l'intégrité scientifique – cadre de référence* » (*Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire – 2000*);

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 4 mars 2008, les amendements à la *Politique sur la recherche* pour préciser les conditions et modalités d'octroi d'un privilège ou d'un champ de pratique aux chercheurs de l'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a octroyé, jusqu'au 4 mars 2011, un privilège ou un champ de pratique aux quatre autres chercheurs de l'établissement et qu'il est opportun d'harmoniser la durée des privilèges ou champ de pratique;

ATTENDU QUE la directrice du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires recommande l'octroi d'un privilège ou d'un champ de pratique à une nouvelle chercheuse :

- Chantal Pilote, Ph.D.

Il est proposé par Mme Andrée Laberge, appuyée par Mme Lucie Beaulieu et résolu

D'octroyer, jusqu'au 4 mars 2011, un privilège ou un champ de pratique à Mme Chantal Pilote, Ph.D.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

163.12 FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

Le directeur général commente l'évolution des dossiers depuis la précédente rencontre.

Soirée-bénéfice « Papilles et papillons » – Une réflexion visant à renouveler la formule de l'activité est en cours.

Organisme communautaire 1, 2, 3, GO ! – Des démarches sont entreprises pour la réalisation d'activités auprès de jeunes et de leur famille. Il s'agit d'une première pour la Fondation de financer un projet de prévention.

Aide en Haïti – À la suite du récent tremblement de terre dans le pays, la Fondation contribue aux œuvres Jean-LaFrance.

163.13 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

163.14 AFFAIRES DIVERSES

Aucun dossier n'est traité sous ce thème.

163.15 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée par le public.

163.16 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine séance est fixée au 16 mars 2010, au Mont d'Youville, 2915, avenue du Bourg-Royal, Québec.

HUIS CLOS

163.17 NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Pour le traitement de ce point, le public est invité à se retirer.

ATTENDU la nécessité de combler le poste de directeur de la protection de la jeunesse suite au prochain départ à la retraite de M. Daniel Côté;

ATTENDU QUE le directeur général informait le conseil d'administration, le 13 janvier 2010, de la recommandation unanime du jury de sélection à l'effet de nommer Mme Dominique Jobin;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur la protection de la jeunesse (article 31), le directeur général a consulté par écrit l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, les organismes et les établissements qui exploitent, soit un centre local de services communautaires, soit un centre de réadaptation et qui opèrent sur le territoire desservi par le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;

ATTENDU QUE le directeur général recommande de nommer Mme Dominique Jobin à titre de directrice de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, avec entrée en fonction le 22 février 2010;

Il est proposé par Mme Mireille Carpentier, appuyée par Mme Yolande Massé et résolu

DE nommer Mme Dominique Jobin directrice de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Québec, avec entrée en fonction le 22 février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

FIN DU HUIS CLOS

163.18 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Mireille Carpentier, appuyée par M. André Beaudoin, la séance est levée à 18 h 50.

Jacques Laforest,
secrétaire

Ce 2010

Simon Lemay,
président

Ce 2010

Rédigé par Linda Vien
le 3 février 2010